

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLEDER

PROJET D'EXTENSION DE SERRES MARAICHERES

Par arrêté municipal du 16 février 2021, le maire de Cléder a ordonné l'ouverture, sur la commune de Cléder, d'une enquête publique préalable à un projet d'extension de serres maraichères.

Cette enquête se déroule pendant 33 jours consécutifs, du lundi 8 mars 2021 au vendredi 9 avril 2021 inclus, dans la commune de Cléder.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire en version papier et en version numérique du dossier est consultable à la mairie de Cléder, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (*du lundi au jeudi : 08h30-12h00/13h30-17h30, le vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00*). Les personnes intéressées peuvent formuler des observations et propositions soit sur un registre mis à disposition à la mairie ; soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie – 1 place Charles De Gaulle – BP 15 – 29233 CLEDER ; soit par mail : urbanisme@ville-cleder.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L 123-11 du code de l'environnement. Les observations du public sont également consultables. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier sont consultables, dans le même délai, sur le site internet de la commune de Cléder à l'adresse suivante : <https://www.cleder.fr/enquete-public>

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la Mairie de Cléder, 1, place Charles De Gaulle 29233 CLEDER 02.98.69.40.09 urbanisme@ville-cleder.fr

Mme Sylvie COULOIGNER, attachée d'administration en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes. Elle recevra les déclarations écrites et orales des intéressés à la mairie de Cléder les jours et heures ci-après :

lundi 8 mars 2021, de 8h30 à 12h00

mercredi 17 mars 2021, de 13h30 à 17h30

samedi 27 mars 2021, de 9h00 à 12h00

vendredi 9 avril 2021, de 13h30 à 16h30

Copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice est mise à disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Cléder et est consultable sur le site internet de la commune. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la commune.

À l'issue de la procédure, le permis de construire concernant l'extension de serres maraichères sera instruit.